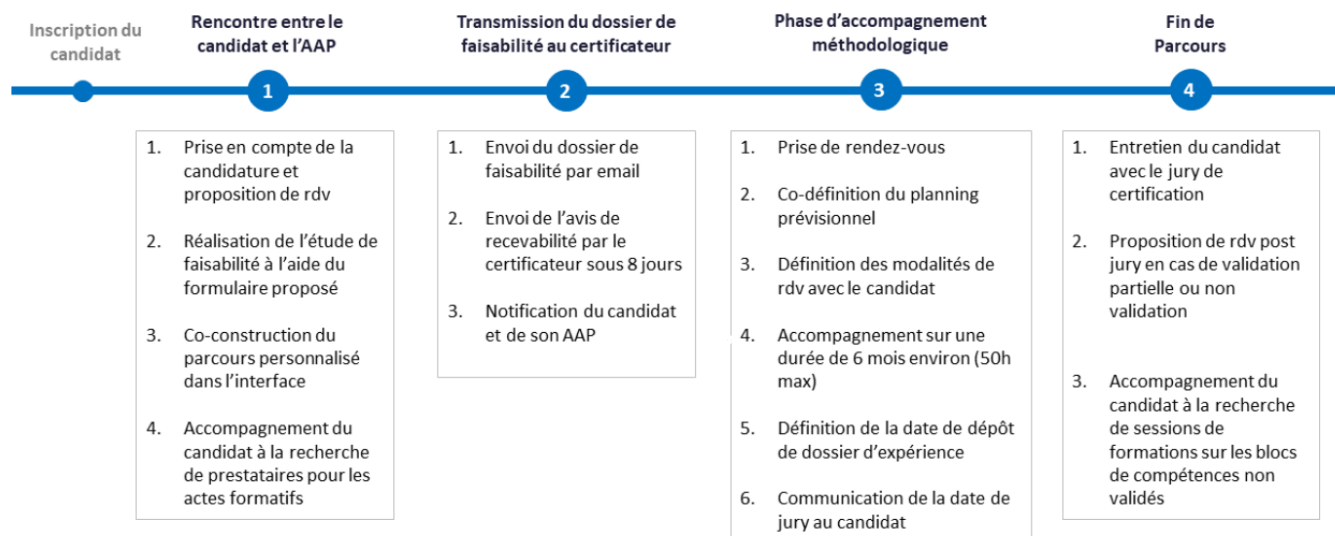


Etapes d'accompagnement d'un candidat

Depuis le 1er janvier 2024, le candidat à la VAE peut s'inscrire directement sur France VAE



[Etapes d'accompagnement d'un candidat | Foire aux questions \(crisp.help\)](#)

A noter :

Pour les candidats à une certification qui relève de l'éducation nationale, l'organisme certificateur procède à une étude personnalisée de la demande. Il va cibler le ou les diplômes qui correspondent le mieux à vos expériences, en identifiant vos points forts et vos points faibles pour construire avec vous votre parcours VAE. Cette étude personnalisée fait partie intégrante de l'examen de la recevabilité qui consiste à vérifier que vous remplissez bien les conditions qui permettent d'engager une démarche de VAE.

La décision du jury

Le candidat est soumis à une soutenance orale ou à une mise en situation professionnelle (selon le certificateur). A cette issue, le jury statue et valide. Différents cas de validation sont possibles :

- ⇒ Validation **totale** => **Obtention de la certification**
- ⇒ Validation **partielle** => **Obtention d'un ou plusieurs blocs de compétences** => Possibilité de représenter son dossier sur une prochaine session d'examen.
- ⇒ **Aucune validation** = Rien n'est perdu = Prendre connaissance des motivations du jury et **REBONDIR**

Les équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés

A la suite de votre accompagnement de VAE, vous pouvez envisager une poursuite de parcours. Le principe d'**équivalence** permet au candidat d'accéder à une formation de niveau supérieur ou d'intégrer un parcours de formation allégé, certifiée par un autre ministère.

Le principe de **passerelle**, quant à lui, permet de passer d'une certification à une autre en cours parcours.

Equivalences

Les blocs de compétences communs à plusieurs certifications prévalent équivalence.

Exemple: Le titulaire du diplôme d'état d'aide soignant souhaitant obtenir le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture obtient des équivalences de blocs de compétences ainsi que des allègements de son futur parcours de formation.

Passerelles

Les certifications sont inscrites au RNCP par blocs de compétences et ouvrent ainsi des passerelles entre elles. Ce qui peut permettre de passer d'une certification à une autre (*si blocs de compétences comparables*), et donc, de choisir une autre orientation.

Suite de parcours et débouchés

Vous pouvez consulter le site de l'ONISEP qui propose des **poursuites de parcours** selon le diplôme engagé. www.onisep.fr
Vous y trouverez également les **débouchés possibles** par votre certification acquise ou visée.